

Lo Schah dè Perse pè Clliarmonit su Mordze

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 39

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tions éparses furent ensevelis; les eaux du lac de Lowerz, en partie comblé, refoulées à 250 pieds plus haut que son niveau renversèrent tout sur ses bords; 74 personnes purent se sauver; 14 furent retirées vivantes des décombres le lendemain du désastre, et 584 périrent ainsi que 323 pièces de bétail.

* * *

En 1819, la paroi la plus escarpée du Weisshorn, se détacha à 9000 pieds au-dessus du village de Randa (Haut-Valais) et couvrit la vallée sur une longueur de 2400 pieds de blocs de glace, de pierres et de terre, accumulés à 150 pieds de hauteur. Le village de Randa ne fut point atteint par la masse, mais ses maisons furent enlevées comme de la paille par le courant d'air. Huit chèvres, avec leur étable furent retrouvées à 100 pas du village; une seule était encore en vie. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette catastrophe, c'est qu'il n'ait péri que deux personnes, quoique des familles entières aient voyagé en l'air avec leurs maisons et aient été ensevelies sous les décombres.

Yvonand.

Connaissez-vous le site agreste
 Au nom gracieux d'Yvonand,
 Ce lieu de plaisir où je reste
 De vingt-cinq à trente jours, quand
 Le soleil et la canicule
 Chauffent l'air impur des cités,
 Créant le typhus qui pullule
 Dans leurs miasmes empestés ?
 Si ce frais et charmant village
 Peut-être vous est inconnu,
 Je vais consacrer une page
 A le peindre par le menu.
 Figurez-vous un lac perfide
 Dont le cristal jamais ne dort ;
 Puis une grève jaune, humide,
 Qui lui fait comme un cadre d'or ;
 Puis des bosquets et des prairies,
 Des noyers sombres, plantureux,
 De beaux jardins, des métairies
 Où s'abritent des gens heureux.
 Tel est l'aspect de la retraite
 Où je goûte et paix et repos.
 Mais parfois un bruit m'inquiète ;
 L'agriculteur, qui bat sa faux
 Bien avant l'heure matinale,
 Trouble mon paisible sommeil.
 De ma couche je me dévale
 Et je vois lever le soleil.
 Ce malheur n'est pas trop sensible ;
 Au matin, l'air pur est si frais ;
 L'appétit me vient et je vais,
 Avec un transport indicible,
 Savourer un frugal repas.
 Alors, sur l'onde ou sur la terre,
 Loin des ennuis, loin des tracas,
 A mon gré, je pêche ou bien j'erre,
 Tantôt rimant une chanson,
 Tantôt rêvant une nouvelle.
 J'écoute chanter le pinson ;
 J'entends gazouiller l'hirondelle.
 C'est ainsi que passent mes jours.
 Le soir, je contemple les teintes
 Que le couchant met au velours
 Des prés, quand résonnent les plaintes

Du lac, aux flots harmonieux.
 Je prête une oreille attentive
 A ses accents mystérieux
 Qui viennent s'éteindre à la rive ;
 Et je m'endors, en pardonnant
 Aux malheureux hommes d'affaires
 Que des raisons trop financières
 Tiennent éloignés d'Yvonand.

J. BESANÇON.

La chasse au loup à Froideville.

Un de nos abonnés nous écrit : « Votre histoire de chasse, racontée dans le *Conteur* de samedi dernier, m'a remis en mémoire une anecdote relative à la chasse au loup, à Froideville, sous le régime bernois. Les loups, alors très nombreux dans la contrée, s'aventuraient jusque dans les fermes et les villages où ils commettaient chaque soir quelque larcin. Dans le but de détruire ces carnassiers, on organisa des « battues » où tout le monde prenait part, même des femmes; mon grand-père se souvenait d'avoir vu, dans ces occasions, des paysannes armées d'un fusil et portant une giberne en sautoir.

Mais comme ces « battues » se faisaient aux frais de la commune, le vin qu'on y buvait et les abus qui en étaient la suite, constituaient pour la localité un mal plus grand encore que tous les loups ensemble. Aussi Leurs Excellences firent-elles défendre de la manière la plus sévère aux habitants de Froideville, de boire du vin dans ces chasses en commun et même de « parler de boire ». Dès lors, et cela se comprend, les chasses devinrent moins fréquentes et les chasseurs moins zélés. Le mot d'un de ceux-ci, dans une des dernières « battues » faites à Froideville, est resté dans le souvenir des habitants de ce village. Après avoir couru par monts et par vaux, exténué de fatigue et fort altéré, il sentait plus que jamais la dureté des privations qui leur étaient imposées, et songeant tout-à-coup aux gaies chasses d'autrefois, il gravit un petit tertre, se tourne vers ses camarades et s'écrie : « Eh, qu'il ferait bon faire glouglou ! »

Ce disciple de Bacchus avait trouvé moyen d'exprimer l'ardent désir qu'il avait de boire quelques verres de vin, sans cependant qu'on puisse lui appliquer de pénalité en vertu de l'ordonnance de Berne.

Lo Schah de Perse pè Clliarment su Mordze.

Vo z'âi bin oïu parlâ. y'a on part d'ans, dè cé coo que lâi diont lo Schah de Peice, qu'êtâi venu pè châotrè ! Cé gaillâ est on espèce dè râi dè per lé, et binsu on tot petit fe dè cé certain Histape dâo catsimo. Vo vo rassoveni bin, âo chapitre VI, dè : *Qui est-ce qui a créé le monde ?*

D. *Ne furent-ils pas traversés dans cet ouvrage ?*

R. Ils furent traversés par les peuples voisins et les Samaritains, ensorte que l'ouvrage fut interrompu jusqu'au temps de *Darius*, fils d'*Histape*, roi de Perse, qui ordonna de le continuer.

Et derè qu'on a aboli cé catsimo !... Enfin!...

Eh bin cé Schah que chài est don venu, a risqué d'allà pè Cliarmont; àò bin petout lài étai atteindu, et vaitse coumeint:

Charles à Marc, dè pè Cliarmont, étai voiturier pè Paris. N'étai pas on voiturier qu'aussè tsai à étsilla, à redallès àò à panàirès; na! l'avai finnaimeint 'na cariole tot coumeint clliào que sont su St-François, à Lozena, po menà lè monsus et lè damès, et gagnivè tant que volliavè; assebin l'envoyivè soveint oquiè à son frarè qu'étai restà à l'hotò, et quand savai qu'on Suisse dè pè Paris chài vegnài fèrè on tor, lào recomandavè dè ne pas manquà dè veni derè bondzo à son frarè Diuste. Dè bio savai que clliào que vegnont dinsè étiont bin reçus et que lo frarè offressài adé onna botolhie dâi pe fins partsets dè Cliarmont, tot ein lào remetoint po Charles on saocesson, dâi cigarrès àò bin onna botolhie d'édhie dè cerises.

Ora, po ein reveni, quand cé Schah est z'u pè Paris, l'ont gaillà fètâ et lè dzeins sè bouscagnivont po lo poâi vairè. Charles à Marc, ein passeint on dzo su sa calèchè, l'a reincontrâ et a pu lo vairè tot à se n'èse. Dévessài justameint écrire ce mémo dzo à son frarè, et lài marca sù la lettra: Y'é vu lo Schah dè Peice stu matin; ye part po la Suisse deçando, l'arrevéra demeindze et mé pinso que sara bin reçù.

Quand lo pourro frarè reçai cllia lettra, ye crâi que l'est on ami dè Charles que va veni, et tracè pè Mordze po queri ruti, bouli, macaroni et tot cein que faut po fèrè on bon repé. Peinsâ-vo vâi! on ami de cè bon frarè Charles, et Charles que recomandè dè lo bin reçâidrè!

L'est bon. La demeindze tot étai remessi déveron lo fémé; lo pâilo étai recourâ et lo ratéli reluisâi. On avai met lo pe bio manti su la trabilia et mémameint dâi servietès; la soupa borbottavè et lo ruti tsantavè dza dein la mermîta qu'on atteindâi adé cé Schah. Diuste va vairè tant qu'àò confor, mâ rein ne vegnâi. A midzo et demi l'atteindâi adé, quand lo syndiquo que fasâi bâirè sè tsévau lài fâ:

— Es-tou dza après goutâ, Diuste?

— Na pardié! y'atteindo lo Schah dè Peice, que l'est on ami dè mon frarè Charles.

— Que mè dis-tou quie, gros taborniau, se lài dit lo syndiquo, lo Schah, on ami de ton frarè! l'est on râi dè per lé âotrè, et se te crâi que vâo veni goutâ avoué tè, t'es oncora on rudo maniou. Ha! t'einlèvâi la quinna! Crâi-mè, garda ton ruti et ta medzaille por tè, et fâ bâirè âi z'amis on verro à la santé dè ton shah.

Ne sé pas qu'a fé Diuste, mâ sè reintornâ ein djureint après cé tsancro dè Schah, après Charles et après lo syndiquo; et son bon goutâ lài a rein profitâ, kâ lài fasâi maubin dé rupâ on dinâ que lài étai revenu à trâi picès, sein comptâ lè couènardès que lè dzeins lài allâvont derè.

Le fils d'un notaire du midi de la France, ignorant et sot, eut un jour la prétention de pouvoir remplacer momentanément son père malade, quoiqu'il n'eût fait aucune étude préalable. Le premier acte qu'il eût à passer fut un contrat de mariage; le malheureux, qui n'en avait jamais vu ni lu un seul, chercha dans les papiers de son père un modèle qui pût lui servir. Notre homme ne trouva que des baux à loyer et il en copia un, si bien qu'il rédigea un contrat de mariage pour trois, six ou neuf ans, au gré des parties, et il stipula que le preneur devait soigner l'objet loué en bon père de famille.

Un Marseillais à une affaire d'honneur. Les conditions du duel stipulent qu'il faut que l'un des deux reste sur le pré. Le lendemain matin, notre brave arrive au rendez-vous sans être accompagné de ses témoins.

— Il faut, dit-il à son adversaire que l'un de nous reste sur le terrain, n'est-ce pas?

— Oui, répond l'autre.

— Eh bien! restez-y, quant à moi, je m'en vais.

Tableau de famille:

La belle-mère est allée boudier dans son coin.

Le gendre, se rapprochant d'elle à la prière de sa femme:

— Voyons, belle-maman. Oui, j'ai dit qu'il n'y avait pas de femme aussi méchante que vous. — Eh bien! je le retire; il y en a, là; êtes-vous contente?

Un de nos amis dînant au restaurant, le garçon renverse du bouillon sur son habit.

— Maladroit! s'écrie-t-il.

— Monsieur, dit le garçon, notre bouillon ne tache pas.

Un pauvre étudiant, n'ayant pas le moyen d'acheter du bois par un froid rigoureux, prit le parti extrême de brûler ses meubles les uns après les autres.

— Que fais-tu donc là? lui demanda un de ses confrères.

— Tu le vois bien, je déménage... par la cheminée!

Tu vas à l'école, mon petit ami, et qu'y fais-tu?

— J'attends qu'on sorte.

En souscription, pour paraître très prochainement:

III^{me} édition du VOYAGE DE FAVEY ET GROGNOZ, augmentée d'un nouveau récit:

Course à Fribourg et à Berne

avec Favey et Grognoz, pendant le *Tir fédéral*
Prix pour les souscripteurs 1 fr. 20. —

En librairie 1 fr. 50.

L. MONNET.